

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2681>



# "Reconquête du mois de juin" : quel bilan ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Examens -



Date de mise en ligne : lundi 29 septembre 2008

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## "Reconquête du mois de juin" : quel bilan ?

---

Notre académie a fait partie des académies pilotes pour l'opération ministérielle intitulée « reconquête du mois de juin ». La section académique (S3) du SNES avait interpellé, en mai dernier, les services rectoraux sur les modalités de sa mise en œuvre.

Le SNES a aussi lancé une enquête nationale de terrain auprès des personnels. Le S3 Dijon a lancé un appel à témoignages : un nombre très important de collègues se sont exprimés par courriel. Selon les premiers résultats, la « reconquête » est très limitée : dans de très nombreux lycées, les cours en classe de Seconde se sont, en réalité, terminés avant le 15 juin pour des raisons de planification de l'orientation et d'organisation de l'examen, même si la date officiellement annoncée était le 20 juin. Seule une minorité d'élèves était encore présente dans une minorité d'établissements entre le 16 et le 20 juin.

Pour les élèves de Seconde, les cours auront duré de 8 à 10 jours de plus que les années précédentes : un gain assez mince pour des contraintes accrues sur les professeurs, les CPE, les CO-Psy, le personnel administratif et les chefs d'établissement, dans un système frôlant l'asphyxie. Les correcteurs de français et de philosophie ont vu leur charge de travail particulièrement alourdie, malgré les engagements rectoraux : pour l'EAF, un nombre non négligeable de collègues ont été convoqués pour l'écrit et l'oral (avec des effectifs à l'oral dépassant 70 candidats à examiner en 5 jours).

Avec le soutien du SNES, les collègues ont fait entendre leur refus de conditions dégradées et de charges de travail, plus lourdes encore que les années précédentes.

Si le sens du service public des personnels a permis de limiter les problèmes, il serait déraisonnable de prétendre généraliser un tel dispositif. Tel devrait être le sens de notre revendication auprès du recteur.

**Jean DANESI**



Syndicat national des enseignants de Second degré

---